



Liberté : je suis non fumeur, mais je suis effaré des réactions des non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 décembre 2007

Je suis non fumeur, mais je suis effaré des réactions des non-fumeurs ; ils sont agressifs, ils dénoncent les fumeurs aux policiers. Je crains que quand l'interdiction prendra effet on assiste à une sorte de chasse aux sorcières. Qu'en pensez vous et c'est quand même une restriction des libertés après le tabac ce sera l'alcool, après les petits, puis d'autres ...

Réponse :

Respirer est un droit fondamental, comme manger, boire ou dormir. Fumer n'est pas un droit, c'est une liberté individuelle encadrée par des lois et règlements car le fumeur peut nuire à la santé et au bien être de ceux qui l'entourent.

Il n'est pas anormal, bien que condamnable, que certains non-fumeurs, frustrés par 15 ans de loi Évin bafouée, puissent faire preuve d'une attitude excessive vis à vis des fumeurs, qui en réalité sont aussi des victimes du tabagisme.

Notre site regorge cependant de situations où les non-fumeurs, captifs dans leurs entreprises, ont été mis au placard, voire licenciés, pour avoir osé demander le respect de leurs droits contenus dans le code de la santé publique.

Il n'est pas normal que l'on ait dû attendre 15 ans pour penser enfin pouvoir prendre son café crème sans affronter un nuage de fumée, alors que la loi devait nous en protéger. Le terrorisme de l'enfumage volontaire et inconscient de son entourage doit cesser, et tous les moyens pour y parvenir sont justes.